

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 24 novembre 2022</b>	<b>N° 2022-770</b>

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, M. Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET  
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre  
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre  
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre  
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre  
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre  
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre  
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre  
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre  
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre  
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre  
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre  
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre  
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre  
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre  
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre  
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre  
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre  
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre  
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre  
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre  
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre  
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre  
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre  
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre  
  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre  
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre  
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre  
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre  
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre  
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre  
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre  
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre  
  
M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre  
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre  
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre  
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 24 novembre 2022</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	<b><i>N° 2022-770</i></b>

---

## **Adoption de la stratégie de résilience agricole et alimentaire - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La production agricole et alimentaire actuelle fait face à de nombreuses limites : pression sur les ressources épuisables planétaires, relations économiques déséquilibrées, rivalité entre expansion urbaine et agriculture, etc. Pour assurer la sécurité alimentaire des territoires et répondre aux enjeux agricoles et alimentaires (détails présentés dans les annexes), les pouvoirs publics s'organisent.

En France, la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014) fixe comme objectif de redonner leur place aux acteurs territoriaux dans le développement de l'agriculture ainsi que la qualité de l'alimentation sur les territoires avec une approche ascendante, grâce à la création des projets alimentaires territoriaux.

A l'échelle internationale, avec la signature du Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan en 2015, de nombreux territoires, dont Bordeaux Métropole, se sont engagés à développer des systèmes alimentaires durables et résilients, à garantir une alimentation saine et accessible pour tous, à préserver la biodiversité et à réduire les gaspillages alimentaires.

Cet engagement de Bordeaux Métropole en 2015 s'est traduit par la création, en 2017, du Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable, animé par les services métropolitains, puis l'adoption, en Conseil du 30 novembre 2018, d'une Politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable. En 2020, Bordeaux Métropole est devenue lauréate du projet européen Food Trails (2020-2024), dont l'objectif est de développer le rôle des villes dans la mise en œuvre de politiques agricoles et alimentaires.

Afin de mettre en cohérence l'ensemble de ces actions et de développer des ambitions à la hauteur des enjeux locaux, Bordeaux Métropole a souhaité construire une Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire (SRAA). Cette stratégie prend en compte l'intégralité du système alimentaire, de manière transversale, en allant de la production à la consommation, incluant les activités de transformation, distribution, commercialisation et gestion des déchets.

Douze objectifs stratégiques ont été fixés à horizon 2030, adossés à un programme d'actions, basé sur une première programmation budgétaire triennale 2023- 2025. A mi-parcours, fin 2025, un premier bilan du programme d'actions sera réalisé pour donner lieu, si besoin, à des modifications de son contenu par les instances de gouvernance de la SRAA et à de nouvelles budgétisations.

## I. **Éléments de contexte sur le système agricole et alimentaire métropolitain**

---

Avec une Surface Agricole Utile d'environ 5 500 ha et 148 exploitations agricoles, la **production agricole métropolitaine** n'est pas suffisante pour nourrir l'ensemble des habitants du territoire. Même en agissant sur la production et la consommation, l'autonomie alimentaire de la métropole reste une utopie. L'importance économique de la **filière agro-alimentaire et viticole** sur le territoire est toutefois à relever : l'agriculture fait partie des 15% des secteurs économiques de Bordeaux Métropole générant le plus de retombées économiques sur le territoire et le secteur de l'industrie agro-alimentaire représente une production de près de 800 M€ dans Bordeaux Métropole.

Sur le territoire métropolitain, la **restauration collective** de Bordeaux Métropole et de ses 28 communes produit environ 65 000 repas par jour, servis sur l'ensemble des sites de restauration (360 sites), occupant environ 460 emplois. Elle représente un vrai levier économique pour développer une alimentation locale et de qualité. En outre, communes et Métropole montrent une réelle volonté de relocaliser les approvisionnements de leurs restaurants collectifs.

Enfin, un phénomène mis au jour et amplifié par la crise du Covid19 est l'**augmentation de la précarité alimentaire**. Selon une étude menée à Bordeaux Métropole en 2022, 60% des structures de la solidarité alimentaire ont constaté une augmentation de la demande à la suite de la crise sanitaire.

*En annexe 1 : diagnostic des systèmes agricole et alimentaire métropolitain en 2022 (pages 6 à 21).*

## II. **Méthode de co-construction de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire**

---

Cette stratégie a été construite selon en 3 étapes successives :

- Une **phase de diagnostic**, qui a permis de synthétiser les données déjà produites sur le système agricole et alimentaire métropolitain. Elle a été enrichie en 2022 par la production d'un nouveau diagnostic agricole, réalisé par la Chambre d'Agriculture de Gironde, et par une étude sur les solidarités alimentaires réalisée par un stage au sein du service santé et résilience.
- Une **phase de concertation et de co-construction** avec les services de Bordeaux Métropole, les acteurs agricoles et alimentaires locaux et les territoires voisins, qui a permis d'identifier les enjeux, des objectifs et de formalisation d'un plan d'actions. **Cette phase, qui s'est déroulée de février 2021 à avril 2022, a réuni plus de 400 acteurs du territoire.**
- Une **phase de consolidation** a ensuite permis de valider et prioriser le contenu du programme d'actions de la SRAA, de rédiger les fiches actions et définir les budgets associés.

Deux instances ont été créées et animées pour piloter et suivre la construction de la SRAA :

- Un **comité de pilotage** (COPIL) composé d'élus métropolitains chargé de valider les grandes étapes et les grandes orientations de la SRAA.
- Un **comité de suivi** (COSUI), composé d'acteurs agricoles et alimentaires du territoire, chargés de formaliser les propositions ayant émergé des séances de travail avec l'ensemble des partenaires impliqués.

*En annexe 1 : les détails de la méthode mise en place (page 4).*

### III. Les objectifs de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire, validés par les instances de pilotage et de suivi

---

Ce travail important de concertation auprès des acteurs du système alimentaire local, des services techniques de Bordeaux Métropole et des élus métropolitains a permis de définir des enjeux, des principes et des objectifs partagés.

*En annexe 1 : les détails des enjeux identifiés (page 24)*

En synthèse, Bordeaux Métropole affirme son souhait de développer **un système alimentaire favorable à la santé des humains et de l'environnement.**

Cette ambition métropolitaine de long terme pour l'agriculture et l'alimentation sur le territoire s'appuiera sur l'ensemble des principes suivants :

*Habitabilité du territoire :*

- Une **empreinte carbone neutre de la métropole**, incluant une activité agricole qui permet la compensation carbone d'autres secteurs ;
- Zéro perte nette de **biodiversité** ;
- Objectif « zéro **artificialisation** nette » ;
- La **ressource en eau** protégée en quantité et qualité ;
- La **qualité et la vie des sols** améliorée ;
- **L'agroécologie et l'agriculture biologique accentuées** ;
- Développement massif du végétal dans les villes ;
- Les **droits des animaux** respectés.

*Santé, autonomie alimentaire et coopération :*

- Une **alimentation préservant la santé, diversifiée et accessible** à tou.te.s les métropolitain.e.s ;
- Une **métropole qui améliore son autonomie alimentaire** pour les produits essentiels par l'agriculture urbaine et périurbaine et **par la coopération avec les territoires voisins.**

*Pérennité de l'agriculture et des filières agro-alimentaires :*

- Des **exploitant.e.s et des salarié.e.s agricoles et agro-alimentaires** vivant durablement de leur métier et dont les droits humains sont respectés ;
- Des **entreprises agricoles, viticoles et agro-alimentaires adaptées au changement climatique** et aux crises, **socialement responsables et économiquement viables** ;
- **Un principe d'économie circulaire** appliqué à tous les maillons de la chaîne alimentaire et agricole.

Pour tendre vers un système alimentaire métropolitain durable, inclusif et résilient, Bordeaux Métropole définit **12 objectifs stratégiques à horizon 2030** qui ont été, dès lors que c'était possible, chiffrés et territorialisés :

**Pour une PRODUCTION agricole plus écologique, qui préserve la biodiversité, rémunère les agricultrice et agriculteurs métropolitains et plus résiliente au changement climatique**

- **Maintenir et valoriser le foncier agricole au PLUi, soutenir la transmission des exploitations et favoriser l'installation** de porteurs de projets en agroécologie et en agriculture urbaine sobre pour :
  - Maintenir le nombre de structures agricoles sur la métropole (148 structures en 2021) et la surface agricole (5457 hectares en 2021) à l'horizon 2030
  - puis augmenter le nombre de structures agricoles de + 10% à l'horizon 2027 par une valorisation des terres agricoles non exploitées ;
- **Accompagner la transition et la diversification** des exploitations agricoles et viticoles pour viser 100% d'exploitations agroécologiques, dont 30% de surfaces agricoles certifiées en agriculture biologique à horizon 2027 puis 50% à horizon 2030 ;

**Pour des FILIERES relocalisées autour du MIN, des produits régionaux, sains, bio et de qualité**

- Faire du **MIN un pôle de référence et un outil de relocalisation de la filière agro-alimentaire** ;
- **Faciliter l'approvisionnement en produits régionaux, de qualité, sains et bio** des restaurants, commerces, artisans de bouche et grandes et moyennes surfaces et inciter les acteurs agro-alimentaires et viti-vinicoles vers des process industriels sobres et vers une relocalisation de leurs achats et ventes à des conditions équitables ;
- **Réduire le bilan carbone** de la logistique alimentaire ;

**Pour une ALIMENTATION locale, de qualité et accessible à tous les habitants chez eux et en restauration collective**

- **Structurer et rendre accessible pour tou-te-s les métropolitain.e.s en situation de précarité** une offre alimentaire saine, équilibrée, bio et de qualité ;
- **Approvisionner la restauration collective à 70% en produits régionaux, sains et de qualité** (en volume) dont 50 % bio et proposer 2 menus végétariens par semaine à horizon 2030 ;
- **Réduire le gaspillage alimentaire de 50% à horizon 2025** dans la restauration collective scolaire et valoriser 100% des biodéchets ;
- **Promouvoir une culture de l'alimentation locale, bio, saine, équitable et végétale** auprès de tou-te-s les métropolitain.e-s et recréer un lien entre consommateurs et producteurs pour valoriser la diversité de l'agriculture métropolitaine ainsi que son lien fort aux espaces naturels du territoire ;

**Pour une METROPOLE volontariste, qui fédère les acteurs du territoire autour de son Projet Alimentaire de Territoire**

- Développer et entretenir les **partenariats de coopération alimentaire** avec la majorité des territoires voisins de Bordeaux Métropole ;

- **Fédérer et mettre en réseau** tous les acteurs agricoles, viti-vinicoles et agro-alimentaires de la métropole bordelaise autour d'une vision partagée ;
- Garantir la **prise en compte de la résilience agricole et alimentaire** dans toutes les politiques publiques et **l'exemplarité alimentaire** de Bordeaux Métropole.

#### **IV. Programme d'action et budgets de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire**

---

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie métropolitaine est déclinée en un programme de **45 actions organisées en 5 axes opérationnels**, incluant toutes les étapes de la chaîne alimentaire et les acteurs du système alimentaire, ainsi qu'en **un axe transversal**, qui traite de la question de la gouvernance du projet.

*En annexe 2 : le programme d'actions (page 7)*

*En annexe 3 : les 45 fiches actions détaillées (objectif, descriptif, indicateurs de suivi, directions pilotes, partenaires, budget et calendrier).*

En voici une présentation synthétique :

##### **Axe Z transversal : Pilotage et de suivi de la SRAA**

Cet axe acte la gouvernance de la stratégie à travers les actions suivantes :

- Z1 – Animer les différentes instances de gouvernance et de pilotage de la SRAA
- Z2 – Mettre en place et animer un observatoire de l'agriculture et de l'alimentation métropolitaines pour appuyer la mise en œuvre et l'évaluation de la SRAA
- Z3 – Renforcer le Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable, instance de consultation et de mise en réseau des acteurs agricoles et alimentaires du territoire
- Z4 – Coordonner les actions des communes de Bordeaux Métropole et de la métropole en termes d'agriculture et d'alimentation
- Z5 – Construire des coopérations agricoles et alimentaires avec les autres établissements publics de coopération intercommunale de Gironde
- Z6 – Inscrire la démarche de résilience agricole et alimentaire dans les cadres départementaux, régionaux, nationaux, européens et internationaux
- Z7 – Mobiliser et engager Bordeaux Métropole dans une ambition d'exemplarité alimentaire

##### **Axe A : Production agricole**

Les actions de cet axe s'inscrivent pour partie dans la continuité de la politique agricole de la Métropole, et pour partie, constituent des actions nouvelles ou renforcées de la politique agricole :

- A1 – Renforcer le fond d'initiatives à l'agriculture locale en priorisant l'agriculture biologique, l'agroforesterie et l'agroécologie
- A2 – Accompagner les projets agroécologiques d'agriculture urbaine et périurbaine sur le territoire de Bordeaux Métropole
- A3 – Mettre en œuvre une politique foncière agricole et naturelle métropolitaine volontariste et proactive

A4 – Animer, étendre et multiplier les espaces consacrés à l'agriculture alimentaire (PEANP, zones d'activités agricoles, ZAP,)

A5 – Accompagner la mise en place d'une école maraîchère de référence avec le lycée agricole, valoriser et orienter les formations agricoles du territoire à l'échelle de la Gironde

A6 – Appuyer les organisations qui accompagnent les cédants pour faciliter la transmission de leurs exploitations, en particulier dans le cadre de projets agroécologiques en circuit de proximité

A7 – Revaloriser et développer le système d'espace-test agricole et de couveuse « mobile »

A8 – Valoriser et faire connaître les dispositifs d'accompagnement, d'aides et de suivi de l'installation des porteurs de projets agricoles

A9 – Faciliter l'accès à des logements proches des exploitations agricoles et/ou les offres de transport pour tous les professionnels agricoles (saisonniers, employés et exploitants)

A10 – Renforcer les partenariats avec les organismes agricoles du territoire

A11 – Faciliter les conditions de fonctionnement sur les exploitations (accès, irrigation, faune sauvage)

A12 – Expérimenter les paiements pour services environnementaux dans le cadre de la stratégie Biodiver'Cité

A13 – Proposer une aide aux conseils pour accompagner la transition agroécologique, la diversification des activités et l'adaptation aux changements climatiques des exploitations agricoles

A14 – Accompagner et développer les initiatives en faveur de l'économie circulaire agricole (compost, déchets verts, valorisation des déchets non organiques,)

Afin de soutenir et développer l'agriculture sur son territoire, Bordeaux Métropole souhaite **mobiliser 2 260 k€/an** en moyenne, dont 1 280 k€/an portés par d'autres stratégies métropolitaines (Biodiver'Cité, PEANP, politique foncière agricole et naturelle) et **980 k€/an** dédiés directement aux actions de l'axe A du programme d'actions de la SRAA, ce qui représente un effort budgétaire supplémentaire de 430 k€/an en moyenne par rapport à la politique agricole votée en 2018 (hors budgets PEANP, hors PSE et hors acquisitions foncières).

## **Axe B : Circuits courts et de proximité**

La Métropole souhaite s'investir dans l'accompagnement des acteurs des filières et le développement des circuits de proximité par les actions suivantes :

B1 – Développer un Fonds d'Initiatives pour la transformation et la commercialisation en circuits courts et de proximité des produits locaux

B2 – Appuyer le développement de filières locales innovantes sur le territoire métropolitain et dans les territoires voisins

B3 – Orienter les actions et événements professionnels organisés par les réseaux professionnels agro-alimentaires et viti-vinicoles actifs sur le territoire pour qu'ils intègrent les enjeux de la SRAA

B4 – Intégrer une politique de logistique alimentaire urbaine clarifiée et organisée

B5 – Faire du MIN un pôle de référence alimentaire, un outil de relocalisation de l'alimentation, et un acteur clé de soutien à la gastronomie bordelaise et régionale

B6 – Développer un / des outils de transformation mutualisé(s) ou renforcer les outils existants du territoire

B7 – Développer l'accès aux agriculteurs aux marchés de plein vent et autres modes de commercialisation de proximité (casiers réfrigérés, AMAP, etc.)

B8 – Créer une marque de territoire pour identifier et valoriser les lieux de vente et les

restaurants de Bordeaux Métropole commercialisant des produits locaux, de qualité et notamment bio

Pour rendre accessible à tous les métropolitains des produits locaux et de qualité en travaillant avec les filières, Bordeaux Métropole souhaite **mobiliser 370k€/an**, soit un effort supplémentaire de 110 k€/an par rapport aux politiques déjà adoptées (dans le cadre du Schéma de développement économique).

N.B : Les budgets du projet de développement du MIN et de la feuille de route logistique urbaine ne sont pas encore connus.

### **Axe C : Restauration collective**

Bordeaux Métropole accompagnera les établissements de restauration collective à travers les actions suivantes :

C1 – Accompagner la réécriture des marchés publics de la métropole pour permettre

l'accessibilité des producteurs et opérateurs locaux aux marchés de la restauration collective

C2 – Valoriser les productions du territoire et des territoires voisins pour faciliter l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective

C3 – Former les professionnels à une alimentation locale, de qualité, notamment bio, végétale et équitable en restauration collective

C4 – Accompagner la restauration collective vers l'utilisation de conditionnements réutilisables

C5 – Articuler les actions des partenaires du plan déchets pour lutter contre le gaspillage alimentaire et recycler les déchets organiques de la restauration collective

Pour accompagner le secteur de la restauration collective vers davantage de durabilité, Bordeaux Métropole souhaite **mobiliser 59k€/an** (pas de budget préexistant voté sur cet axe thématique).

### **Axe D : accès pour toutes et tous à une alimentation de qualité**

Bordeaux Métropole accompagnera, financera et coordonnera de manière plus appuyée des initiatives en lien avec la solidarité alimentaire du territoire.

Pour cela, il s'agira de :

D1– Faciliter l'accès des jeunes à une alimentation de qualité et lutter contre la précarité alimentaire étudiante

D2– Animer un réseau d'échanges de bonnes pratiques des acteurs de l'aide alimentaire en faveur d'une alimentation saine, durable et de qualité

D3 – Accompagner la valorisation des surplus alimentaires auprès de l'aide alimentaire

D4 – Consolider et accompagner les initiatives de solidarité alimentaire vers un accès à des produits frais et de qualité pour tous

D5 – Renforcer l'appui à la création et l'animation de jardins collectifs

Pour tendre vers une sécurité alimentaire à l'échelle de son territoire, Bordeaux Métropole souhaite **mobiliser 406k€/an**, soit un effort budgétaire supplémentaire de 116 €/an en moyenne par rapport aux politiques déjà adoptées (dans le cadre des actions portées par l'Economie sociale et solidaire et par le Pôle Patrimoine végétal et biodiversité).

### **Axe E : Education, sensibilisation, valorisation**

Bordeaux Métropole soutiendra et développera des actions de sensibilisation auprès de différents publics pour accompagner l'évolution des régimes alimentaires des métropolitains vers plus de durabilité et des habitudes favorisant une bonne santé par :

E1 – Promouvoir et valoriser les acteurs du système alimentaire local et le projet alimentaire de Bordeaux Métropole

E2 – Valoriser le métier agricole à travers des outils de communication et des rencontres favorisant le lien urbain-rural

E3 – Consolider et développer des actions de sensibilisation du public scolaire à une alimentation saine et durable et valoriser les métiers de la filière

E4 – Sensibiliser le grand public à l'alimentation locale, durable, de qualité

E5 – Créer des partenariats et accompagner les professionnels du milieu médical et médico-social dans une démarche alimentation-santé

E6 – Sensibiliser les consommateurs et les professionnels à la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des déchets organiques

Pour sensibiliser ses habitants à une alimentation durable, Bordeaux Métropole souhaite **mobiliser 908 k€/an**, soit un effort budgétaire supplémentaire de 208 k€/an en moyenne par rapport aux politiques déjà adoptées (actions menées dans le cadre du Plan stratégique déchets et des Juniors du Développement Durable).

Le budget total de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire représente **12 M€** entre 2023 et 2025, soit **4 M€/an**.

Cela représente **un effort budgétaire total supplémentaire de 923 k€/an** par rapport aux politiques métropolitaines déjà adoptées (dont politique agricole).

## **V. Enjeux d'une gouvernance multi-partenariale pour la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire**

---

Une gouvernance agricole et alimentaire adaptée vise à assurer la participation et la collaboration de l'ensemble des acteurs du système agricole et alimentaire, la transparence des actions menées ainsi que la mise en place d'un panel d'actions publiques cohérentes et efficaces.

Pour assurer le développement d'une Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire cohérente et partagée par tous les acteurs du système alimentaire local, **Bordeaux Métropole animera différentes instances de gouvernance, qui suivront politiquement et techniquement la mise en œuvre du projet** (Tableau 1).

**Elle s'appuiera en particulier sur le CCGAD, instance de concertation avec les acteurs et les partenaires**, pour laquelle Bordeaux Métropole est reconnue au niveau national et européen.

Cela permettra ainsi de garantir l'articulation de l'action de Bordeaux Métropole avec les actions des 28 communes métropolitaines, du Département de la Gironde, de la région Nouvelle-Aquitaine et des territoires voisins, mais aussi avec celles des partenaires locaux agricoles et alimentaires.

Tableau 1 : instances de gouvernance de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire

Instance	Rôles	Composition	Fréquence
Comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orienter politiquement les décisions prises pour mettre en œuvre la SRAA</li> </ul>	Elus métropolitains mobilisés sur les sujets agricoles et alimentaires	1 fois par an minimum
Comité technique partenarial	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre et orienter techniquement la mise en œuvre de la SRAA</li> <li>Réaliser l'évaluation de la SRAA</li> </ul>	Représentants des collèges du CCGAD	2 fois par an minimum
Comité technique interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre et échanger sur toutes les actions portées par BM sur les sujets agricoles et alimentaires</li> <li>Diffuser les enjeux de la SRAA dans l'ensemble des politiques métropolitaines</li> </ul>	Ensemble des services de BM qui contribuent et pilotent des actions en lien avec la résilience agricole et alimentaire	1 fois par an minimum et organisation d'échanges bilatéraux au besoin
Groupes de travail thématiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser les acteurs du système alimentaire local pour mettre en œuvre des actions spécifiques de la SRAA</li> </ul>	Membres du CCGAD, dont services et élus métropolitains et communaux volontaires	Selon les besoins, flexibilité dans son organisation et sa composition

En annexe 2 : les détails de la gouvernance (page 8)

## VI. Traduction de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire en Projet alimentaire territorial

Après adoption de la SRAA en Conseil Métropolitain, **Bordeaux Métropole déposera une demande officielle de labellisation « Projet alimentaire territorial » (PAT)** auprès de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Nouvelle-Aquitaine.

S'engager dans une démarche de reconnaissance d'un PAT permettra à Bordeaux Métropole de :

- Valoriser son territoire et les actions engagées en faveur d'un système alimentaire durable ;
- Bénéficier de la marque « Projet alimentaire territorial reconnu par le ministère de l'Agriculture » et du logo associé, et ainsi augmenter la visibilité et la lisibilité de la démarche sur le territoire métropolitain, à l'échelle nationale et européenne ;
- Être éligible aux financements du Programme national pour l'alimentation (appel à projets régional annuel) et autres futurs financements.

Bordeaux Métropole demandera également en 2023 **la labellisation Territoire Bio Engagé**, pour valoriser son engagement concernant l'agriculture biologique. Cette labellisation est animée depuis 2012 par Interbio Nouvelle-Aquitaine, l'interprofession des acteurs de la bio régionale. Elle est reconnue également dans le cadre du Plan Ambition Bio.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :**

## **Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

**VU** la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

**VU** la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

**VU** la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

**VU** la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

**VU** l'ordonnance n° 2014-1543 du 19 décembre 2014, qui définit la Métropole comme une collectivité à statut particulier disposant de plein droit d'un large champ de compétences, notamment, en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, d'amélioration du cadre de vie ainsi que de protection et de mise en valeur de l'environnement ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2 ;

**VU** le Code rural et notamment ses articles L 141-5 et R 141-2, relatifs à la mise en œuvre d'opérations foncières en matière de préservation et de valorisation agricole par les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) ;

**VU** l'article L 113-15 du Code de l'urbanisme, par lequel la Métropole exerce la compétence en matière d'espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP) ;

**VU** le décret n° 2020-457 du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone ;

**VU** la délibération métropolitaine n° 2017-493 du 7 juillet 2017 approuvant le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité et le plan climat air énergie territorial ;

**VU** la délibération métropolitaine n°2018-34058 du 30 novembre 2018 relative à l'adoption de la politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable ;

**VU** la délibération métropolitaine n° 2017-343 du 19 mai 2017 approuvant la constitution du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable de Bordeaux Métropole

**VU** la délibération métropolitaine n°2018-154 du 23 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière des Projets nature et agriculture,

**VU** la délibération métropolitaine n°2022-539 du 30 septembre 2022 relative à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDÉRANT QUE** la Stratégie de résilience agricole et alimentaire répond à des enjeux majeurs du territoire de Bordeaux Métropole : l'enjeu nourricier, économique, environnemental, expérimental et d'innovation, social et éducatif,

## DÉCIDE

**Article 1** : d'adopter la stratégie de résilience agricole et alimentaire telle que présentée,

**Article 2** : de valider le plan d'actions permettant la mise en œuvre de cette stratégie de résilience agricole et alimentaire,

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention et documents afférents à la mise en œuvre de cette politique et de son plan d'action,

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président à rechercher tout cofinancement permettant d'atteindre les objectifs de mise en œuvre de stratégie de résilience agricole et alimentaire et de son plan d'action.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>1 DÉCEMBRE 2022</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Patrick PAPADATO
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>1 DÉCEMBRE 2022</b>	